

**VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013**

**Présents :**

M. Bernard ZUNINO, maire,  
Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Jacques CALLEGARI, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,  
Mmes et MM. Gaston ERNOULT, Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Nathalie FOURMANN, Claude BOISSIERES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Christine DESMOND, Eliane CLEMENT, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Patricia AOUCHÊCHE, procuration à Mme Viviane VIGOUROUX  
Mme Isabelle SELEMANY, procuration à M. Dominique TAFFIN  
Mme Anne-Marie DOUSSINEAU, procuration à M. Bernard ZUNINO  
Mme Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Christine DESMOND  
Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à Mme Bogoul M'BAYE  
M. Christian SOUBRA, procuration à Mme Eliane CLEMENT

**Absente :**

Mme Roselyne ETTÉ

**Secrétaire :**

M. Jacques CALLEGARI.

Le Maire annonce qu'il procédera à une interruption de séance après l'énoncé de l'ordre du jour et l'approbation des procès-verbaux afin d'écouter Madame Nathalie COLLUCCI, Directrice Générale Adjointe des Services en charge de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et du sport présenter le projet éducatif local (PEL) de la commune.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour.

Madame COLUCCI fait une intervention à l'aide d'un support PowerPoint sur les actions mises en place par la Direction des Affaires scolaires au sein de la Direction Enfance - Jeunesse - Education - Sport. Cette intervention a pour objet d'informer les conseillers municipaux sur les actions de la DEJES et aussi de les éclairer concernant l'adoption de la délibération sur les rythmes scolaires.

**2013-035 : DEMANDE DE REPORT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Rapporteur Sophie RIGAULT

Madame RIGAULT prend la parole suite à la présentation de Madame COLUCCI et rappelle l'émergence récente de la loi sur les rythmes scolaires (décret du 24 janvier 2013) ainsi que son cadre contraignant. La demande de décision de report d'application de la loi sur le territoire de la commune est nécessaire pour travailler le projet et ainsi assurer la mise en œuvre de la loi de manière satisfaisante. Elle rappelle que le projet de loi vise à écourter les vacances d'été et est encore susceptible de modifications législatives ou réglementaires.

Madame POLI indique que les deux groupes de l'opposition n'ont pas été invités aux réunions prévues sur ce sujet et n'ont pas été destinataires des informations et documents afférents. Elle souhaite que soient communiqués à l'opposition une copie du rapport du PEL ainsi que le montant des frais du cabinet extérieur mandaté pour cette mission et le contenu du diagnostic. Elle demande à connaître les résultats des réunions de travail qui ont eu lieu





pendant l'année avec les acteurs éducatifs locaux et de se voir transmettre les comptes-rendus s'ils existent. Elle souhaite avoir des informations sur l'impact financier de cette réforme et son incidence sur les finances municipales. Concernant la séance plénière du 29 janvier, elle regrette que l'opposition n'y ait pas été invitée et demande à connaître le contenu de cette séance. Elle reconnaît qu'aucune collectivité ne souhaite cette réforme et qu'il faut prendre le temps de la concertation pour une mise en œuvre harmonieuse sur la commune. Mme POLI termine en demandant à ce que l'opposition soit associée aux groupes de travail sur le PEL.

Monsieur le Maire répond que la décision de recourir à un cabinet extérieur pour rédiger le rapport du PEL a déjà fait l'objet d'une décision passée en conseil municipal.

Madame RIGAULT répond que le diagnostic a été présenté en conseil municipal le 4 juillet 2011. Les coûts estimés par l'Association des Maires de France sont estimés entre 150 et 300 euros par enfant. Le montant de l'aide versée aux communes est de 50 euros, la différence restant imputée aux collectivités ; ce qui est une charge très importante. Elle rappelle également la priorité de la municipalité mise sur l'éducation et l'ambition du PEL. Concernant la réforme des rythmes scolaires, le chiffrage est en cours selon les scénarii étudiés en réunion de travail qui sont susceptibles d'évoluer au gré des décisions politiques.

Monsieur BERLAND précise que ce sujet est sérieux et que l'opposition se place dans une démarche constructive. Il indique que l'opposition souhaite voter le report mais demande à être plus étroitement associée au dossier, notamment à la charte éducative locale. Enfin, il souhaite un débat sur les coûts.

Madame RIGAULT répond que les informations seront régulièrement diffusées à tous les élus. Elle précise que ce report n'est qu'une dérogation et que la loi s'appliquera à la commune. Cette loi générera des dépenses structurelles importantes pour la collectivité.

Madame M'BAYE demande à ce qu'un élu de l'opposition intègre le groupe de concertation.

Madame RIGAULT répond qu'elle proposera à la majorité de débattre de cette solution lors du bureau municipal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DEMANDE** à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, le report de l'application du décret à la rentrée 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune de Saint-Michel-sur-Orge.

#### **2013-036 : ÉLECTION D'UN ADJOINT, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GASTON ERNOULT, DEMISSIONNAIRE**

Rapporteur : Bernard ZUNINO

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Gaston ERNOULT pour son dévouement, sa fidélité et son action en tant qu'adjoint au maire. Il propose, au nom de la majorité, la candidature d'Irmgard ASTIER. Aucune autre personne ne souhaitant se porter candidate, Madame ASTIER se présente seule pour remplacer Gaston ERNOULT.

Monsieur le Maire rappelle quels sont les mandataires qui ont à remplir 2 bulletins de vote : Mme VIGOUROUX, M. TAFFIN, M. ZUNINO, Mme DESMOND, Mme M'BAYE, Mme CLEMENT.

Un vote à bulletins secrets a lieu. 34 bulletins sont comptabilisés, chiffre conforme au nombre de Conseillers présents ou représentés. Il est procédé au dépouillement qui révèle :

- 22 bulletins au nom de Madame Irmgard ASTIER
- 8 bulletins blancs
- 1 bulletin au nom de Monsieur René FOURMANN
- 3 bulletins au nom de Monsieur Marcel KIMFOKO



Madame ASTIER est proclamée élue adjointe au maire. Monsieur le Maire précise qu'elle sera déléguée à la petite enfance et à l'égalité femme/homme.

Monsieur BERLAND félicite Madame ASTIER et demande à être informé des délégations des adjoints et des conseillers délégués. Monsieur le Maire répond qu'il donnera les informations demandées.

## **2013-037 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : George GOURGUES

Monsieur GOURGUES donne lecture de la note explicative. Les graphiques et documents annexes sont également commentés.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GOURGUES pour sa présentation du budget primitif et des différentes annexes.

Madame POLI souhaite connaître les modalités de mise à disposition et de location de la salle culturelle et festive du centre culturel Baschet au public et aux associations et la programmation. Concernant le city stade, elle souhaite connaître la configuration de celui-ci dans l'environnement existant. Enfin, elle demande quel est le programme de rénovation des voiries (notamment les rues prioritaires).

Concernant le centre culturel, Monsieur le Maire répond que celui-ci sera mis à disposition des associations locales et que la programmation et les modalités de mise à disposition seront présentées dès qu'elles seront établies. Il précise que le conservatoire et les abords du centre culturel ne sont pas terminés, qu'il est dans l'impossibilité d'inaugurer le bâtiment avant le mois de juin et donc de diffuser la programmation. Les plannings des travaux ont pris du retard, les pénalités de retard prévues dans les marchés seront appliquées et le bâtiment livré en juin.

Concernant la voirie, un effort important sera fait. La décision de transfert de la voirie à la communauté d'agglomération a été prise en septembre 2011 et est effective seulement depuis janvier 2012, les ressources humaines n'étant pas alors toutes disponibles pour procéder à la rénovation des rues. Les travaux auront lieu à hauteur du montant maximal alloué à chaque commune par la communauté d'agglomération.

Monsieur TAFFIN prend la parole pour expliquer que le city stade sera implanté à la place du terrain existant.

Madame RIGAULT précise que le terrain comporte actuellement deux parties ; un plateau d'évolution physique pour le basket et un city stade pour le foot et le hand. La municipalité souhaite refaire les enrobés et changer les filets.

Monsieur LHOSPITAL demande à ce que dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, les présentations financières soient présentées sous forme de camembert plutôt que de graphique notamment pour illustrer les postes de dépenses. Concernant l'affectation des subventions prévisionnelles aux associations, il souhaite savoir quels seront leur volume et leur répartition.

Monsieur le Maire répond que la présentation sous forme de camembert n'est pas adéquate pour tout sujet. Il s'engage à donner le montant alloué pour chaque association.

Madame CLEMENT propose de trouver des recettes et de relancer le commerce local en appliquant la taxe sur les locaux commerciaux vacants prévue à l'article 1530 du Code Général des Impôts. Cette mesure vise à inciter les bailleurs à louer leurs locaux et ainsi à refaire fleurir le commerce local.

Monsieur le Maire prend en exemple le centre commercial Géant Casino et indique que la mairie participe aux charges de copropriété pour un montant compris entre 150 000 et 220 000 euros par an en raison d'un café, propriété de la commune. Monsieur le Maire rappelle que cette participation a fait l'objet d'une convention qui a été passée



sous l'avant-dernière municipalité et qu'elle constitue une aide en ce qu'elle diminue le montant des charges des commerçants. Bernard ZUNINO rappelle que Géant Casino n'est pas propriétaire de tous les locaux commerciaux, beaucoup de particuliers ou d'anciens commerçants le sont également. Ainsi, cela n'aurait pas de sens de taxer les propriétaires dont les locaux sont inoccupés dans la mesure où ils bénéficient parallèlement d'une contribution municipale. Monsieur le Maire propose comme solution alternative de remettre les charges de copropriété en fonction des surfaces commerciales que la commune possède. En minorant le montant des charges, la commune ferait des économies.

Monsieur BERLAND prend la parole au nom des groupes de l'opposition. Il regrette que le rapport ait été présenté tardivement et qu'il n'y en ait pas eu de présentation préalable en commission des finances. Il regrette également qu'il n'ait pas fait l'objet d'une présentation et de débats en conseils de quartier et avec la population.

Il remercie Monsieur le Maire d'avoir fourni une note du cabinet FCL relative à la loi de finances mais regrette que celle-ci ne soit qu'un « copier-coller » des informations publiées sur le site du ministère du budget et demande à ce que soient transmis les réels documents d'analyse du budget autres que ceux émanant du cabinet FCL.

Monsieur BERLAND partage avec la municipalité un certain nombre de critiques contre l'austérité budgétaire. Mais il rappelle, en faisant référence au Traité de Lisbonne de 2005 et au Pacte budgétaire européen de 2012, que ces décisions sont pour l'essentiel issues des politiques conduites par les gouvernements de droite. Il critique également le Maire de s'attribuer le mérite des opérations financées par des subventions accordées par des partenaires (CAVO, Conseil Général et Conseil Régional) sans préciser l'origine des financements. Il estime que la note de synthèse n'est pas rigoureuse et que la mise en ligne du document sur le budget est une preuve que le débat d'orientations budgétaires n'en est pas un.

Monsieur BERLAND pointe plusieurs difficultés. A la page 19 du document cité, Monsieur BERLAND critique que l'analyse de la fiscalité soit réduite à la stabilisation des taux depuis 2010 alors que les Saint-Michelais ont connu une forte hausse des taux dès 2009 et l'augmentation des valeurs locatives. Il rappelle l'augmentation des crédits pour la propreté de la voirie, l'entretien des espaces verts et la remise en état du mobilier urbain. Monsieur BERLAND précise que la municipalité doit assumer toutes les charges qui lui incombent. Il informe M. ZUNINO que l'opposition veillera à ce que la majorité ne quitte pas son mandat en laissant un service public communal détérioré.

Monsieur le Maire insiste pour répondre aux premières remarques de Monsieur BERLAND. Concernant la transparence des procédures et des informations, il rappelle que le débat d'orientations budgétaires n'a pas à avoir lieu en commission des finances mais au conseil municipal. Il rappelle également que sous la dernière mandature, la commission se passait le jeudi précédent le conseil municipal soit 3 jours avant et que dorénavant celle-ci a lieu 10 jours avant. Il précise qu'il a toujours communiqué sur la diminution des dotations de manière objective, qu'il a une vision locale et qu'il ne politise pas le débat.

Monsieur BERLAND regrette l'absence de propositions sur le logement et la précarité. Concernant Baschet, il regrette de ne pas débattre du contenu de la programmation culturelle et de ne pas avoir eu de réponses concernant l'examen le 22 octobre 2012 du contrat de développement culturel dont les crédits sont réservés en totalité à l'inauguration de cet équipement. Il demande si la commune a les moyens financiers et humains d'avoir deux équipements comparables. Il souhaite savoir si les associations auront accès à cet espace.

Il doute de l'équilibre pour la section de fonctionnement notamment à cause de l'augmentation des charges à caractère général. En investissement, il critique les reports de crédit concernant les opérations non effectuées en 2012 (Guette, Jules Ferry).

Monsieur le Maire répond que les reports doivent être inscrits au budget. Le centre culturel aura une programmation culturelle modeste mais il sera ouvert aux associations. Sa destination sera différente de celle du théâtre Marcel Carné.





Monsieur GOURGUES intervient longuement pour demander à Monsieur BERLAND de faire preuve « d'honnêteté intellectuelle ». Il n'approuve pas le fait d'établir « des critiques politiciennes ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration du budget primitif de l'année 2013.

**2013-038 : AVANCE SUR SUBVENTION AU COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CASC)**

Rapporteur : Georges GOURGUES

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE PROCEDER** au versement d'une avance sursubvention d'un montant de 15 000 € au bénéfice du Comité d'Action Sociale et Culturelle,

**DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du BP 2013

**2013-039 : AVANCE SUR SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION DE L'ÉCHEC SCOLAIRE (APES)**

Rapporteur : Georges GOURGUES

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder au versement d'une avance sur subvention d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'association de prévention de l'échec scolaire (APES),

**DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du BP 2013.

**2013-040 : INTENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL 2013-2017 AVEC LE DEPARTEMENT ET APPROBATION DE LA DEMARCHE « CONSTRUIRE ET SUBVENTIONNER DURABLE »**

Rapporteur : Georges GOURGUES

Monsieur GOURGUES rappelle les bienfaits du dispositif et la simplification mise en place dans le département qui a réduit toutes les aides par domaine à une enveloppe globale. Pour la commune, l'enveloppe est de 2,2 millions d'euros. Mmes ASTIER et ETTE seront nommés référentes auprès du département.

Madame CLEMENT souhaite savoir quels sont les bâtiments et les projets de travaux dédiés au public qui sont visés dans ce dispositif.

Monsieur le Maire répond que les travaux ne sont pas identifiés, ce qui laisse le choix selon les priorités. Madame CLEMENT rappelle que la commune s'est engagée en 2011 dans un plan départemental quinquennal qui identifiait une liste de travaux à réaliser. Elle se demande si ces travaux sont repris dans le nouveau contrat.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de deux types de contrat différents qui coexistent. Tous les équipements sont donc visés potentiellement.

Madame CLEMENT souhaite savoir quand ce contrat prendra effet. Monsieur le Maire répond que deux réunions avec le conseil général ont déjà eu lieu à ce sujet mais il n'y a pas de date prévue.





À l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur BACQUART, Directeur Général des Services, intervient pour préciser que l'instruction des dossiers par les services du département a pris du retard ce qui emporte comme conséquence que les contrats ne sont pas actifs.

Le cadre général intervenant à l'échelle des communautés d'agglomération, toutes les communes doivent être consultées pour que le plan soit applicable sur le territoire de l'établissement intercommunal. La commune bénéficie déjà d'un contrat avec des opérations ciblées. Ainsi, le nouveau contrat n'envisage pas d'opérations précises. L'objectif de la délibération est d'adopter le cadre général pour, le cas échéant, procéder à des travaux sur les bâtiments et projets choisis.

Madame CLEMENT demande si le contrat départemental quinquennal est déjà mis en œuvre.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, ce plan et les opérations prévues sont en cours. Il rappelle les travaux effectués dans le cadre du contrat départemental quinquennal.

Mme CLEMENT demande quand ont lieu les travaux de réhabilitation du Centre technique municipal.

Monsieur le Maire l'informe que les travaux ont été décalés d'un an.

Madame CLEMENT souhaite savoir si le nouveau contrat courra à partir de la fin de validité du plan départemental quinquennal.

Monsieur le Maire lui précise que les deux contrats peuvent coexister simultanément. Le nouveau contrat ne définit pas encore d'opérations précises.

Monsieur BERLAND intervient au sujet du diagnostic territorial. Il aurait souhaité que le débat à ce sujet intervienne plus tôt. Concernant le volet 4 intitulé Habitat et logement (p34), la part des logements vacants a baissé de 40% entre 1999 et 2008 sur le territoire de la CAVO. Il aimerait se voir communiquer, pour la commune, les chiffres sur les logements vacants sur la période concernée et sur la période 2008/2012. Il s'interroge sur la véracité de ce diagnostic.

Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit de réflexions qui ont lieu au niveau de la CAVO.

Monsieur BERLAND cite le rapport où il est évoqué « l'absence d'aire d'accueil des gens du voyage » (p39 du diagnostic territorial). A sa connaissance, le PLU ne prévoit pas un tel équipement.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le diagnostic territorial a été rédigé sur la base de l'ancien PLU qui ne prévoyait pas d'équipement de cette nature. Toutefois, la CAVO réfléchit à mutualiser le nombre de places des communes-membres dans ce domaine pour répondre aux demandes.

Monsieur BERLAND émet quelques critiques sur les chiffres. En effet, à la page 38 du diagnostic territorial, il est inscrit 402 demandeurs de logements sociaux au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Or, le chiffre était de 600 demandeurs au 1<sup>er</sup> juillet 2012 lors de la réunion logement. Monsieur BERLAND est gêné d'approuver le diagnostic à cause de l'ancienneté des chiffres avancés.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 10 abstentions,**

**DECIDE** d'engager la commune dans la démarche « construire et subventionner durable »,

**SIGNE** le règlement départemental de subventions et la déclaration d'engagements partagés pour une Essonne durable et solidaire,

**DESIGNE** Mme Irmgard ASTIER comme référent « Appel des 100 » et, en qualité de référent « Développement durable », Mme Roselyne ETTE, Adjointe au Maire déléguée notamment au développement durable,

**AFFIRME** sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le Département,

**APPROUVE** le diagnostic territorial, tel qu'amendé par l'Agglomération du Val d'Orge en concertation avec les communes-membres,

**ANNEXE** le diagnostic territorial partagé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure de demande de contractualisation et à signer les documents y afférant.



## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2012**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,**  
**APPROUVE** le procès-verbal du 22 octobre 2012

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012.

Monsieur BERLAND prend la parole pour attirer l'attention de la municipalité sur l'absence de présentation du rapport d'activité de la CAVO, sur le déficit de 125 000 euros engendré par le concert de Monsieur NOAH et sur le nouvel immeuble de l'agglomération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,**  
**APPROUVE** le procès-verbal du 17 décembre 2012

Monsieur BERLAND rappelle que l'opposition a posé trois questions écrites et qu'elle attend des réponses.

## **LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2012-232 : Convention avec l'association "L'Oiseau fait son nid", domiciliée au 13 rue de la Fontaine à Mulard 75013 PARIS, pour une heure d'atelier bien-être hebdomadaire dans le cadre des actions du centre social Nelson Mandela. Montant horaire TTC : 35 €.

Décision n°2012-233 : Convention avec l'association Saint Michel Sports, domiciliée Place Leonard de Vinci 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la mise en place d'ateliers hebdomadaires de danse fitness dans le cadre des actions du centre social Nelson Mandela. Montant horaire TTC : 22 €.

Décision n°2012-234 : Convention avec l'association Onassaka, domiciliée 3 Place Hector Berlioz 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, pour la mise en place d'un atelier de danse afro, latines et caribéennes à l'intention des jeunes fréquentant le club ados préados. Montant TTC : 1 320 €

Décision n°2012-235 : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE et la compagnie "La Constellation", domiciliée au 9-11 chemin du Clotay 91350 GRIGNY, pour l'organisation de l'inauguration du centre culturel Baschet.

Décision n°2012-236 : Contrat avec l'association "Les Joyaux de la Couronne", domiciliée au 161 rue Saint-Jacques 75005 PARIS, pour la présentation d'un spectacle à l'intention des enfants du personnel de la ville de Saint-Michel-sur-Orge le 21 décembre 2012 à 19h30 à l'Espace Marcel Carné. Montant TTC : 3 000 €.

Décision n°2012-237 : Convention avec l'association "Entrée de jeu" domiciliée au 35 villa d'Alésia 75014 PARIS, pour une animation de prévention et d'éducation à la vie sexuelle et affective, dans le cadre des actions du Point Information Jeunesse, le 15 décembre 2012. Montant : 1 625 € TTC.

Décision n°2012-238 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 1 rue Bizet.

Décision n°2012-255 : Prolongation de convention d'occupation précaire pour un logement communal situé dans le groupe scolaire Jules Ferry.

Décision n°2012-256 : Prolongation de convention d'occupation précaire pour un logement communal situé rue du chemin de Fer.

Décision n°2013-001 : Modification de la régie d'avances auprès de l'Ecole Municipale de Musique et d'Arts pour les dépenses de matériel et de fonctionnement ainsi que les dépenses liées à l'organisation de



séjours culturels à l'étranger.

Décision n°2013-002 : Modification de la régie d'avances auprès de la Maison de la Petite Enfance.

Décision n°2013-003 : Modification de la régie d'avances auprès du service Loisirs Jeunesse pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

Décision n°2013-004 : Convention avec Unité Mobile de Premiers Secours domiciliée 139 route de Corbeil 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans la Vallée de l'orge les 18 et 19 avril 2013. Montant TTC : 1 280 €.

Décision n°2013-005 : Modification de régie de recettes - Location de salles.

Décision n°2013-006 : Convention avec l'association ETHNIK CITY sise 8 rue des Genêts 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour l'organisation d'un festival des danses urbaines le 2 mars 2013. Montant TTC : 5 500 €.

Décision n°2013-007 : Avenant à la convention avec l'association Onassaka HSP, domiciliée 3 Place Hector Berlioz 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, pour la mise à disposition d'un intervenant en vue de la préparation du festival des danses urbaines. Montant TTC : 165 € TTC.

Décision n°2013-008 : Tarifs festival de danses urbaines

Décision n°2013-009 : Convention de mise à disposition de données de l'observatoire social de la Caisse d'Allocations Familiales, domiciliée au 2 impasse du télégraphe 91000 EVRY, afin de permettre au centre social Nelson Mandela d'effectuer son diagnostic de territoire.

Décision n° 2013-010 : Remboursement de concession funéraire. Montant TTC : 103,65 €.

Décision n° 2013-011 : Remboursement de concession funéraire. Montant TTC : 83,85 €.

Concernant la décision 2012-235 (Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE et la compagnie "La Constellation), Monsieur BERLAND avait interrogé monsieur le Maire sur la décision 2012-30 lors de la séance du 17 décembre 2012 qui portait sur la mise en scène et l'inauguration de l'espace culturel Baschet prévues le 30 mars 2013 pour un total de 55 000 euros nets. Lors du conseil municipal du 22 octobre, la municipalité avait présenté le contrat de développement culturel avec le conseil Général. Le budget total de cette opération porte sur l'inauguration du centre culturel. Le budget est de 92 000 euros. Dans ce budget, la Compagnie La Constellation intervient dans les ateliers 1 et 2 : Ateliers de préparations et Jour de l'inauguration. Le total de ces prestations est évalués à 18 520 euros plus 16 780 euros pour 35 400 euros.

Monsieur BERLAND rappelle qu'il souhaite savoir pourquoi il y a une différence entre les 35 000 euros mentionnés dans le contrat de développement culturel et les 55 000 euros prévus dans la décision et la convention avec la compagnie, alors qu'un courrier lui avait été promis par M. GOURGUES lors de la séance du 22 octobre 2012 sur le coût total de l'inauguration et sur les différents points afférents en termes de partenariats et d'utilisation de cette salle.

Dans l'avenant présenté et signé le 12 décembre, deux modifications apparaissent hormis celle du prix. La première concerne les modalités de paiement et qui prend en compte la règle du service fait alors qu'initialement un paiement de 22 000 euros avait été prévu à la signature.

L'autre concerne la durée de la convention. Il n'y a plus de date d'effet mentionné mais juste une date de fin maintenue au 30 mars 2013, date initiale de l'événement. En conclusion, Monsieur BERLAND souhaite savoir comment se justifie la différence entre 55 000 et 35 400 euros. Il demande une justification à la date fixée au 30 mars alors que l'inauguration est en juin.

Monsieur le Maire s'engage à lui faire une réponse écrite sur les questions soulevées.

Monsieur BERLAND est circonspect concernant la légalité de l'avenant.

Madame POLI souhaite savoir quel est le budget global du Festival des danses urbaines en tenant compte de la mise à disposition du personnel communal et des salles, des fluides.





## MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 12 56	Remplacement de la couverture de la salle Georges Brassens	Thierry Fleureau Plomberie 91470 Forges les Bains	MAPA MU Travaux	Offre de base + options 1,2 et 3 : 27 609,02	3 mois
PA 12 57	Location d'une patinoire synthétique temporaire	SYNERGLACE SARL 68350 Brunstatt	MAPA MU FCS	43 977,25 €	20/12/12 au 30/12/12  10 jours
PA 12 58	Réhabilitation du centre municipal de la Guette				
Lot 1	Désamiantage - Déplombage - Curage - Démolition	NET SUN ECOMATE 95 95200 SARCELLES	MAPA MU travaux	73 160,00 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
Lot 2	Structure - Gros œuvre - Charpente	E.C.B. SAS 91590 CERNY	MAPA MU travaux	solution de base + option : 339 640€	33 semaines pour l'ensemble des lots
Lot 3	Couverture métallique	EIF SARL 93150 Le Blanc Mesnil	MAPA MU travaux	99 000,00 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
Lot 5	Menuiseries extérieures métalliques - Métallerie	BBG 92400 Courbevoie	MAPA MU travaux	108 894,22 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
Lot 6	Cloisons - Doublages	ETABLISSEMENTS MARIN 91163 Longjumeau Cedex	MAPA MU travaux	26 000,00 €	33 semaines pour l'ensemble des lots



<b>Lot 7</b>	Menuiseries intérieures	SOGEFI 77000 Avon	MAPA MU travaux	48 000,00 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 8</b>	Plafonds suspendus	SERTACSARL 91120 Palaiseau	MAPA MU travaux	37 779,20 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 9</b>	Carrelages - Faïences	Technopose et Bedel 77144 Montévrain	MAPA MU travaux	3 897,55 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 10</b>	Revêtements de sols souples	LEROY SEB DECO 45210 Ferrières en Gatinais	MAPA MU travaux	45 500,00 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 11</b>	Peinture - Signalétique	BRION ENTREPRISE 91240 Saint-Michel-sur-Orge	MAPA MU travaux	22 480,50 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 12</b>	Appareil élévateur	SDEA SARL 77250 Ecuelles	MAPA MU travaux	38 900,00 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 13</b>	Electricité	BENTINSAS 93600 Aulnay-sous-Bois	MAPA MU travaux	128 202,62 €	33 semaines pour l'ensemble des lots
<b>PA 13 01</b>	Rénovation partielle de l'Hôtel de Ville				
<b>Lot 1</b>	Gros œuvre - Installations de chantier - Déposes - Cloisons - Faux plafonds	TECHNI 2D 91240 Saint-Michel-sur-Orge	MAPA MU travaux	20 243,90 €	10 semaines pour l'ensemble des lots




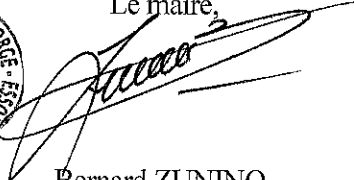
<b>Lot 2</b>	Charpente Bois	PLACIER SAS 45270 Bellegarde	MAPA MU travaux	46 661,84	10 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 3</b>	Menuiseries Bois - Agencement	DEMATTEC SAS 91940 Gometz-le-Châtel	MAPA MU travaux	6 471,08 €	10 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 4</b>	Electricité	STE STERREN SARL 91220 Bretigny-sur-Orge	MAPA MU travaux	19 044,05 €	10 semaines pour l'ensemble des lots
<b>Lot 5</b>	Peinture - Sols souples	ADLVO 91410 Dourdan	MAPA MU travaux	17 978,42 €	10 semaines pour l'ensemble des lots
<b>PA 13 02 NF</b>	Dévoiemnt des réseaux du groupe scolaire Lamartine	France Télécom 91220 Bretigny-sur-Orge	MAPA MU travaux	21 739,13 €	
<b>PA 13 03 NF</b>	Pick-up master PC confort+ plaque+ carte grise	GUGAP 77444 Marne la Vallée	MAPA MU FCS	28 139,60 €	

Monsieur BERLAND intervient sur le marché PA 57 relatif à la location de patinoire de la place de Ber. Le coût total est de 43 977,25 euros HT. Lors de la séance du 17 décembre, Monsieur BERLAND avait interrogé le Maire sur le coût global des animations de fin d'année et ce dernier avait présenté une somme de 36 370 euros adoptée au budget supplémentaire. Quel est le coût global exact des animations qui ont eu lieu lors de l'inauguration de la place de Ber. Monsieur Gourgues avait estimé le cout à 36 370 euros. Le comité des fêtes a-t-il été indemnisé pour la fourniture du vin chaud ?

Monsieur le Maire répond que c'est le comité des Fêtes qui s'est proposé pour fournir le vin chaud.

La séance est levée à 23h55.

Le secrétaire,  
  
 Jacques CALLEGARI.

Le maire,  
  
 Bernard ZUNINO.

